Legifrance.gouv.fr
LE SERVICE PUBLIC DE LA DIFFUSION DU DROIT

DROIT : législation

Contenu

LEGISLATION en vigueur

JOURNAL OFFICIEL depuis 1869

JURISPRUDENCE toutes juridictions

DROIT EUROPEEN traités, directives, jurisprudence

DROIT INTERNATIONAL traités, jurisprudence

Texte intégral

Accès

http://www.univ-reims.fr/bu → rubrique « Bibliothèque numérique »

Page d'accueil

Accès notamment aux Codes, textes consolidés (législation en vigueur) et circulaires

Accès aux Journal Officiel, Bulletins Officiels et Débats

Accès aux Dossiers législatifs :
- **Travaux préparatoires, débats et textes d'applications d'une loi**
- **Textes en préparation : projets et propositions de lois**

Choix de tous les fonds ou d'un fond

Recherche par mots dans <u>tous</u> les fonds ou <u>un</u> fond

Recherche avancée : recherche par champs dans une <u>sélection</u> de fonds

Recherche

Textes consolidés (législation en vigueur)

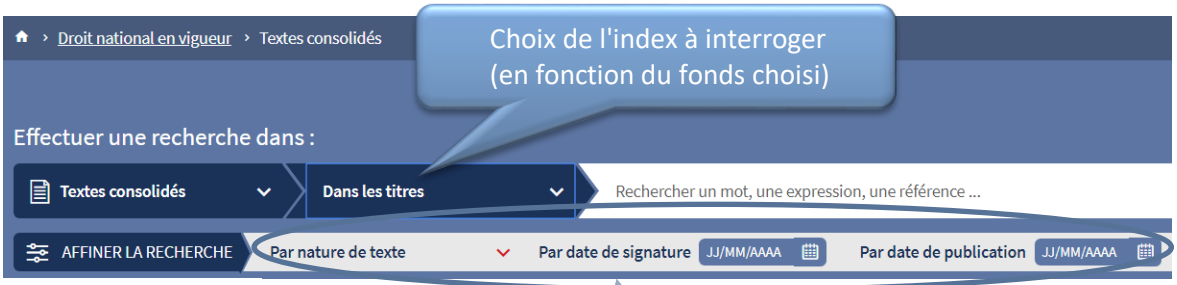

Choix de l'index à interroger (en fonction du fonds choisi)

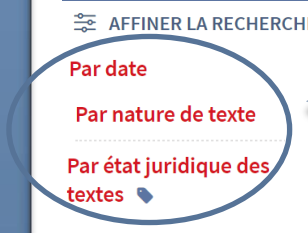

Critères supplémentaires de recherche : nature du texte, date

Résultats

Résultat en texte intégral (textes consolidés) :

LOI n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (1)

Dernière mise à jour des données de ce texte : 24 mai 2019

NOR : ECOT1810669L

JORF n°0119 du 23 mai 2019

Dossier Législatif : Ordonnance n° 2015-1324 du 22 octobre 2015 relative aux plans de prévention des risques technologiques

Accès au texte dans sa **version initiale** parue au JO

Accès aux travaux préparatoires et/ou aux textes d'application (pour la version **initiale** de la loi)

ChronoLégi | Version à la date du 07/10/2019 | Voir les modifications dans le temps

LOI n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (1)

À venir - 1 version

2019 - 1 version

24 mai 2019

LOI n°2019-486 du 22 mai 2019

› Versement

Version initiale

Accès aux différentes versions du texte dans le temps

Résultat en texte intégral (codes) :

Accès aux différentes versions du texte dans le temps

› Article 143

Modifié par LOI n°2013-404 du 17 mai 2013 - art. 1

Le mariage est contracté par deux personnes de sexe différent ou de même sexe.

Versions | Liens relatifs

Accès à tous les documents citant l'article consulté

Comparer

Article 143 du code civil

2013 - 1 version

Version en vigueur depuis le 19 mai 2013

› Modifié par *LOI n°2013-404 du 17 mai 2013 - art. 1*

1978 - 1 version

Comparaison des versions d'un article alinéa par alinéa

Exploitation des résultats

Récupération des documents :